



PALATINE PLANETE

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2022

Fonds Commun de Placement

PALATINE PLANÈTE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCP PALATINE PLANETE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes
CONSEILS ASSOCIES S.A.



Bertrand de MONTs

PALATINE PLANETE

COMPTES ANNUELS
30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	129 751 636,95	157 274 916,21
Actions et valeurs assimilées	122 229 107,95	145 971 180,31
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	122 229 107,95	145 971 180,31
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	7 522 529,00	11 303 735,90
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 522 529,00	11 303 735,90
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	1 699,83
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	1 699,83
COMPTES FINANCIERS	74 087,36	6 978,30
Liquidités	74 087,36	6 978,30
TOTAL DE L'ACTIF	129 825 724,31	157 283 594,34

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 626 364,97	150 715 005,01
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	7 006 167,70	6 154 279,75
Résultat de l'exercice (a,b)	1 657 463,53	-1 028 807,01
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	129 289 996,20	155 840 477,75
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	535 728,11	1 443 116,59
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	535 728,11	1 443 116,59
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	129 825 724,31	157 283 594,34

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 703,01	169,04
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 906 847,74	2 601 813,71
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 908 550,75	2 601 982,75
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 162,16	2 628,12
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	2 162,16	2 628,12
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 906 388,59	2 599 354,63
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 163 986,33	3 582 110,24
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 742 402,26	-982 755,61
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-84 938,73	-46 051,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 657 463,53	-1 028 807,01

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012068518 - Part PALATINE PLANETE LE CEDRE : Taux de frais maximum de 1.50% TTC sur l'actif net.

FR0010649079 - Part PALATINE PLANETE PART R : Taux de frais maximum de 2,30% TTC sur l'actif net.

FR0010341800 - Part PALATINE PLANETE FCP PART I : Taux de frais maximum de 1,50% TTC sur l'actif net.

FR0014000JR9 - Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE : Taux de frais maximum de 0,80% TTC sur l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE PLANETE PART R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	155 840 477,75	117 295 582,90
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	14 537 420,00	48 687 328,21
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-20 472 593,68	-38 087 926,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 436 935,23	7 648 644,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 521 606,76	-999 452,04
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-248 204,57	-430 464,33
Différences de change	58 544,05	590 141,31
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-29 083 378,08	22 118 383,93
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	7 484 466,66	36 567 844,74
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-36 567 844,74	-14 449 460,81
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 742 402,26	-982 755,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	994,57 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	129 289 996,20	155 840 477,75

(*) 31/12/2021: Résultat de fusion pour 994.57 euros.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 087,36	0,06
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	74 087,36	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 210 369,12	3,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Achats à règlement différé	183 053,62
	Frais de gestion fixe	183 053,55
	Frais de gestion variable	169 620,94
TOTAL DES DETTES		535 728,11
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-535 728,11

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-521,404	-5 327 690,43
Solde net des souscriptions/rachats	-521,404	-5 327 690,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 352,629	
Part PALATINE PLANETE FCP PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	224 792,82	7 851 744,52
Parts rachetées durant l'exercice	-245 109,81	-8 834 531,53
Solde net des souscriptions/rachats	-20 316,99	-982 787,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 027 320,09	
Part PALATINE PLANETE LE CEDRE		
Parts souscrites durant l'exercice	2 182,960	392 444,88
Parts rachetées durant l'exercice	-1 542,725	-280 889,87
Solde net des souscriptions/rachats	640,235	111 555,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 158,368	
Part PALATINE PLANETE PART R		
Parts souscrites durant l'exercice	163 562,599	6 293 230,60
Parts rachetées durant l'exercice	-157 381,243	-6 029 481,85
Solde net des souscriptions/rachats	6 181,356	263 748,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 110 936,637	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE PLANETE FCP PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE PLANETE LE CEDRE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE PLANETE PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	140 184,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	-174 481,69
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-1,00
Frais de gestion variables acquis	31 464,34
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,18
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 064 928,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	-700 514,80
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,99
Frais de gestion variables acquis	63 349,64
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,09
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	36 696,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	-19 516,39
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,80
Frais de gestion variables acquis	2 370,66
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE PLANETE PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	982 953,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Frais de gestion variables provisionnés	-302 684,43
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,71
Frais de gestion variables acquis	39 235,65
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,09
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			7 522 529,00
	FR0010370528	PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans Part I	3 246 150,00
	FR0000299877	PALATINE INSTITUTIONS	1 017 084,00
	FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	3 259 295,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			7 522 529,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 657 463,53	-1 028 807,01
Total	1 657 463,53	-1 028 807,01

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	341 753,04	14 947,62
Total	341 753,04	14 947,62

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 084 301,27	-487 355,53
Total	1 084 301,27	-487 355,53

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	34 485,27	-14 410,65
Total	34 485,27	-14 410,65

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE PLANETE PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	196 923,95	-541 988,45
Total	196 923,95	-541 988,45

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 006 167,70	6 154 279,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	7 006 167,70	6 154 279,75

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	789 960,70	911 755,45
Total	789 960,70	911 755,45

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 815 854,50	3 230 237,14
Total	3 815 854,50	3 230 237,14

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	133 355,54	106 800,35
Total	133 355,54	106 800,35

	30/12/2022	31/12/2021
Parts PALATINE PLANETE PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 266 996,96	1 905 486,81
Total	2 266 996,96	1 905 486,81

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	9 833 151,24	25 228 414,42	117 295 582,90	155 840 477,75	129 289 996,20
Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE en EUR					
Actif net	0,00	0,00	13 527 848,04	23 180 199,07	14 659 267,73
Nombre de titres	0,00	0,00	1 332,788	1 874,033	1 352,629
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	10 150,03	12 369,15	10 837,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	147,06	486,52	584,01
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,44	7,97	252,65
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I en EUR					
Actif net	6 683 915,67	17 994 507,61	76 036 206,41	81 847 881,45	70 507 883,20
Nombre de titres	289 909,70	591 995,56	2 306 111,92	2 047 637,08	2 027 320,09
Valeur liquidative unitaire	23,05	30,39	32,97	39,97	34,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,06	0,26	0,07	1,57	1,88
Capitalisation unitaire sur résultat	0,24	0,31	0,09	-0,23	0,53
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE en EUR					
Actif net	944 049,60	1 340 199,42	1 735 205,01	2 707 619,57	2 464 246,05
Nombre de titres	8 176,547	8 804,228	10 509,571	13 518,133	14 158,368
Valeur liquidative unitaire	115,45	152,22	165,10	200,29	174,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,31	1,32	0,36	7,90	9,41
Capitalisation unitaire sur résultat	1,24	1,57	0,45	-1,06	2,43
Parts PALATINE PLANETE PART R en EUR					
Actif net	2 205 185,97	5 893 707,39	25 996 323,44	48 104 777,66	41 658 599,22
Nombre de titres	858,964	1 755,253	719 534,856	1 104 755,281	1 110 936,637
Valeur liquidative unitaire	2 567,26	3 357,75	36,12	43,54	37,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	230,10	29,34	0,07	1,72	2,04
Capitalisation unitaire sur résultat	5,72	10,57	-0,16	-0,49	0,17

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	60 000	1 705 800,00	1,32
MERCK KGA	EUR	14 500	2 623 050,00	2,03
SAP SE	EUR	52 400	5 050 836,00	3,91
TOTAL ALLEMAGNE			9 379 686,00	7,26
AUTRICHE				
WIENERBERGER AG	EUR	50 800	1 146 048,00	0,89
TOTAL AUTRICHE			1 146 048,00	0,89
ESPAGNE				
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	54 000	1 951 560,00	1,51
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	269 000	5 536 020,00	4,27
IBERDROLA SA	EUR	516 432	5 644 601,76	4,37
TOTAL ESPAGNE			13 132 181,76	10,15
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	75 000	3 622 500,00	2,80
TOTAL FINLANDE			3 622 500,00	2,80
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	38 211	5 059 136,40	3,92
ALD SA	EUR	160 000	1 721 600,00	1,34
BIOMERIEUX	EUR	17 900	1 752 768,00	1,35
BUREAU VERITAS	EUR	206 600	5 084 426,00	3,93
EIFFAGE	EUR	38 900	3 575 688,00	2,76
ENGIE	EUR	291 500	3 902 602,00	3,01
EUROAPI SASU	EUR	107 000	1 481 950,00	1,15
LEGRAND SA	EUR	66 000	4 938 120,00	3,82
MICHELIN (CGDE)	EUR	118 000	3 066 230,00	2,37
NEOEN SA	EUR	51 415	1 933 718,15	1,50
NEXANS SA	EUR	34 500	2 913 525,00	2,25
SAINT-GOBAIN	EUR	95 800	4 373 270,00	3,39
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	32 700	4 274 544,00	3,30
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	20 675	1 856 615,00	1,43
SPIE SA	EUR	167 782	4 087 169,52	3,17
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	160 000	3 840 000,00	2,97
VINCI SA	EUR	78 900	7 360 581,00	5,69
TOTAL FRANCE			61 221 943,07	47,35
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP	EUR	54 000	2 731 320,00	2,11
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	95 000	3 283 200,00	2,55
TOTAL IRLANDE			6 014 520,00	4,66
ITALIE				
SNAM	EUR	350 000	1 584 450,00	1,22
TOTAL ITALIE			1 584 450,00	1,22
PAYS-BAS				
ALFEN BEHEER BV	EUR	27 000	2 273 400,00	1,76
ASML HOLDING NV	EUR	17 900	9 018 020,00	6,98

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KONINKLIJKE DSM	EUR	35 300	4 034 790,00	3,12
QIAGEN N.V.	EUR	70 000	3 290 700,00	2,54
TOTAL PAYS-BAS			18 616 910,00	14,40
ROYAUME-UNI				
NMC HEALTH	GBP	9 800	0,00	0,00
SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY PLC	GBP	150 000	2 894 336,43	2,24
SPIRAX SARCO ENGINEERING PLC	GBP	11 000	1 316 032,69	1,02
TOTAL ROYAUME-UNI			4 210 369,12	3,26
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	100 000	3 300 500,00	2,55
TOTAL SUISSE			3 300 500,00	2,55
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			122 229 107,95	94,54
TOTAL Actions et valeurs assimilées			122 229 107,95	94,54
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans Part I	EUR	15 000	3 246 150,00	2,51
PALATINE INSTITUTIONS	EUR	400	1 017 084,00	0,79
PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	EUR	3 250	3 259 295,00	2,52
TOTAL FRANCE			7 522 529,00	5,82
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			7 522 529,00	5,82
TOTAL Organismes de placement collectif			7 522 529,00	5,82
Dettes			-535 728,11	-0,42
Comptes financiers			74 087,36	0,06
Actif net			129 289 996,20	100,00

Parts PALATINE PLANETE CLUB PLANETE	EUR	1 352,629	10 837,61
Parts PALATINE PLANETE PART R	EUR	1 110 936,637	37,49
Parts PALATINE PLANETE FCP PART I	EUR	2 027 320,09	34,77
Parts PALATINE PLANETE LE CEDRE	EUR	14 158,368	174,04

PALATINE PLANETE

OPCVM

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

ACTIONS DES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

30/12/2022

- I - CARACTERISTIQUES

► OPCVM d'OPC : inférieur à 10% de l'actif net

► Objectifs de gestion et stratégie d'investissement :

L'OPCVM recherche une performance orientée majoritairement sur les sociétés dont l'activité est liée à l'environnement et particulièrement celles qui concourent à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources.

PALATINE PLANETE prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs. Il a un objectif d'investissement environnemental, conformément à l'article 8 du règlement SFDR.

PALATINE PLANETE est un fonds labellisé ISR et à ce titre applique la stratégie décrite ci-après :

1. Définition de l'univers : Sélection multicritères, financière et qualitative, pour définir un univers correspondant aux critères d'investissement du fonds composé de valeurs européennes dont la capitalisation boursière est supérieure à 500M€, avec exclusion des valeurs non notées ESG ;
2. Filtre thématique : Sélection des 5 thèmes d'investissement (Efficience énergétique, Energies renouvelables, Gestion de l'eau et des déchets, Mobilité durable, Santé et Bien-être) ;
3. Sélection ESG : Exclusion des 20% de valeurs de l'univers ayant les moins bonnes notes ESG selon l'approche « Best in Universe » et prise en compte des analyses extra-financières ;
4. Analyse fondamentale : Sélection des meilleures sociétés selon leurs caractéristiques financières.

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et est, dans ce cadre, investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés de l'Union Européenne éligibles. Il pourra investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro, et/ou en parts ou actions d'OPCVM et FIA.

Il pourra utiliser des instruments financiers à terme sur actions et sur indices en couverture de l'exposition au risque actions, pour ajuster l'exposition ou en substitution d'une détention directe de titres.

L'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis est l'indicateur de comparaison a posteriori.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30 ; ce rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

► Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation de l'OPCVM, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : Le FCP peut être totalement ou au minimum à 60%, exposé aux marchés actions et plus particulièrement aux sociétés dont l'activité est liée à l'eau. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Le FCP peut être exposé aux petites capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de liquidité : en cas de faibles volumes d'échange ou en cas de tension, risque que le gérant ne puisse traiter ses titres à la vente ou à l'achat sans impact sur les prix de ces actifs. La survenance de ce risque pourra ainsi faire baisser la Valeur Liquidative du FCP.

Risque de change : Le FCP peut être exposé au risque de change proportionnellement à la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : Le FCP peut à tout moment être exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des actions peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux pays émergents : L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le FCP peut être exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Palatine Planète a eu en 2022 une performance nette de frais de -13,0% pour la part I. Son indice de référence l'EuroStoxx50 a lui baissé de -9,5%. Le dernier trimestre a effectivement vu une forte surperformance des mégacaps qui se retrouve dans le décrochage entre l'EuroStoxx et l'EuroStoxx50, ce dernier surperformant l'indice élargi de 3,1% sur l'année. Ceci est dû à la forte remontée de « blue chips » dont la plupart ne font pas partie de notre univers d'investissement, en particulier les pétrolières, financières, l'aéronautique ainsi que les valeurs du luxe. Ces secteurs ont bénéficié respectivement des prix de l'énergie, de la hausse des taux et de la réouverture de la Chine en fin d'année.

Dans l'attribution de performance sectorielle, l'énergie et les financières nous coûtent environ 350bps sur l'année. En revanche, notre surexposition naturelle aux utilities via les énergies renouvelables (et l'eau dans une certaine mesure) nous a permis de bénéficier indirectement de la hausse des prix de l'énergie.

Dans la première moitié de l'année, le fonds était globalement en ligne avec son indice (-17,5% vs -17,4%) dans un environnement marqué par la forte baisse des secteurs « croissance » (consommation discrétionnaire, technologie) ainsi que des valeurs les plus cycliques comme les industrielles ou l'auto.

Dans le second semestre l'indice a regagné plus de +10% et le fonds n'a pas suivi totalement ce mouvement de par son univers d'investissement avec un beta plus faible sans valeurs financières ni pétrolières. En revanche les secteurs les plus cycliques comme les industrielles ont joué leur rôle dans la hausse, mais la sélection et l'absence d'aéronautique dans l'univers d'investissement ont pesé.

La performance du fonds Palatine Planète sur l'année est de -13,01% pour la part I, -13,90% pour la part R, -12,38% pour la part Club et -13,11% pour la part Club contre -9,5% pour son indicateur de référence (Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis).

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2022, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2022, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

V - I NFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote.

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- ✓ Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- ✓ La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique d'engagement actionnarial et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Palatine Asset Management – TSA 60140 - 93736 Bobigny Cedex 9.

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- | | |
|---|---|
| - Tarification | - Confidentialité |
| - Qualité de l'exécution | - Organisation de réunions avec les émetteurs |
| - Qualité des analyses | - Qualité du back – office |
| - Qualité du conseil | - Traitement des litiges |
| - Capacité à intervenir dans des situations spéciales | |

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2022 sont disponibles sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Commission de mouvements.

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Aucune commission de mouvement n'est prélevée depuis le 1^{er} mars 2021.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019 ex act.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion.

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) est construite sur la gestion des risques en matière de durabilité (mesure des risques physiques, de transition,...) mais également sur la gestion des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (politique d'exclusion charbon thermique, des armes interdites, des entreprises controversées, l'application d'un filtre ESG, le calculs des indicateurs PAI,...). Elle est intégrée dans nos portefeuilles à travers une notation ESG qui vient compléter l'analyse financière.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com .

2) Déploiement au niveau du fonds.

L'OPCVM applique les listes d'exclusion de PALATINE AM.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales. Il cherche à investir dans des sociétés qui apportent des solutions à la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources.

Le fonds applique un filtre ESG « Best in Universe » qui exclut au moins 20% des entreprises les moins bien notées.

Le produit financier réalise une part d'investissement durables ayant un objectif environnemental pour laquelle il s'assure du respect du principe de DNSH et d'une bonne gouvernance d'au moins 75%.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

PALATINE PLANETE promeut des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 75% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

Au moins 1% de ces investissements durables du produit financier seront alignés à la taxonomie.

Les risques climatiques et les indicateurs d'impacts environnementaux sont calculés sur 100% des sociétés du portefeuille PALATINE PLANETE.

Le reporting extra-financier est disponible sur le site www.palatine-am.com.

Risque global du FCP :

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Investissements éligibles au PEA

Au titre de l'exercice 2022, le FCP est demeuré investi en permanence à 75% minimum de son actif en titres éligibles au PEA, titres mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L.221-31 du code monétaire et financier.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2022, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (26 collaborateurs concernés sur cet exercice) a représenté 2 903 K€, et se décompose pour 2 210 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 693 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
FR0010613471	SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY	Vente d'actions	18/01/2022	394 017	7 821 237
NL0000226223	STMICROELECTRONICS	Achat d'actions	17/03/2022	110 000	4 183 188
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES N	Vente d'actions	17/03/2022	120 000	3 609 847
FR0000125486	VINCI	Vente d'actions	29/04/2022	23 000	2 129 098
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	Vente d'actions	06/12/2022	135 000	1 946 283
US2358511028	DANAHER	Vente d'actions	08/11/2022	7 000	1 765 749
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	Achat d'actions	20/01/2022	90 000	1 671 431
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	Achat d'actions	26/01/2022	90 000	1 557 935
FR0010208488	ENGIE	Vente d'actions	07/09/2022	120 000	1 524 496
GB0007908733	SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY	Vente d'actions	07/09/2022	70 000	1 456 111

VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 30/12/2022 : - OPCVM = 5,82% de l'actif net

VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Changement d'adresse de PALATINE ASSET MANAGEMENT, société de gestion de votre fonds :

- ✓ Le siège social se situe au 86 rue de Courcelles 75008 Paris.
- ✓ L'adresse courrier est TSA 60140 - 93736 Bobigny Cedex 9.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
PALATINE PLANETE

Identifiant d'entité juridique :
969500WUKPP2QU5PXF94

Caractéristiques environnementales et sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 87.84% d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales **mais n'a pas réalisé d'investissement durables**.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La promotion des caractéristiques environnementales et sociales au sein du produit Palatine Planète s'est faite à travers une note ESG moyenne sur la période supérieure à 10/20 et des contributions moyennes positives aux ODD 9 et 13.

La période au cours de laquelle le produit entendait promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales s'étend, sur 2022, du 01/04/2022 au 31/12/2022. Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales et sociales a donc été effectuée au 30/06/2022, 30/09/2022 et au 31/12/2022 pour ce produit.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité a été la suivante :

Indicateur	30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022	Moyenne
Note ESG		12	12,24	12,12
Contribution ODD9 (allant de -2 à +2)		0,35	0,39	0,37
Contribution ODD13 (allant de -2 à +2)		0,44	0,44	0,44

La mesure de la durabilité au 30/06/2022 n'est pas incluse dans ce tableau car une modification substantielle du processus de notation a été effectuée en cours d'exercice. La notation ESG reposait sur une stratégie « Best in Class » jusqu'au 30/06/2022 alors qu'elle est de type « Best in Universe » depuis le 01/07/2022. Le nouveau processus est détaillé dans le code de transparence de Palatine Planète et est disponible sur le site de Palatine AM.

La notation ESG du portefeuille au 30/06/2022 était de 15,90/20, supérieure à celle de son indice de référence, l'EuroStoxx 50 NR, avec une note de 15,65/20.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce rapport est le premier.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

L'objectif que ce fonds entend partiellement atteindre est d'investir dans des sociétés dont l'activité est intimement liée à l'environnement, en sélectionnant les entreprises qui luttent principalement contre le réchauffement climatique, la pollution et la raréfaction des ressources.

La mesure de l'atteinte de cet objectif se fait au travers des indicateurs de durabilité précités.

La performance du fonds sur la période est jugée satisfaisante avec des contributions à l'ODD 9 – Industrie, Innovation et Infrastructures et à l'ODD 13 – Lutte contre le réchauffement climatique, positives.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ **Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les incidences négatives des investissements ont été mesurées.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les 14 PAI obligatoires définies dans l'annexe 1 du règlement délégué 2022/1288 de la commission européenne datant du 6 avril 2022 sont mesurées et analysées au niveau du produit. Ils sont complétés par un indicateur environnemental du tableau 2 de la même annexe, et un indicateur social du tableau 3 de cette annexe.

		31/12/2022	Couverture
PAI 1 - Emissions GES	Scope 1	22 472,16	91,07%
	Scope 2	3 635,41	91,07%
	Scope 3	273 165,18	91,07%
	Totales	299 272,75	91,07%
PAI 2 - Empreinte carbone		2 566,14	91,07%
PAI 3 - Intensité de GES		1 674,79	91,07%
PAI 4 - Exposition au secteur des combustibles fossiles		1,49%	97,20%
PAI 5 - Part de consommation et production d'énergie non-renouvelable	Production	3,80%	92,68%
	Consommation	65,59%	94,23%
PAI 6 - Part d'investissement dans des secteurs à fort impact climatique		5,14%	91,07%
PAI 7 - Part des investissements à fort impact sur la biodiversité		0,06%	97,28%
PAI 8 - Tonnes de rejets dans l'eau par Mn€		0,01	62,19%
PAI 9 - Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs par Mn€		4,29	81,84%
PAI 10 - Part des investissements dans des sociétés ayant participées à des violations du Pacte des NU ou aux principes directeurs de l'OCDE		0,25%	92,38%
PAI 11 - Part des investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect du Pacte des NU ou des principes directeurs de l'OCDE		0,00%	95,88%
PAI 12 - Ecart de rémunération moyen non corrigé		17,60%	94,23%
PAI 13 - Ratio femmes/hommes moyen des organes de gouvernance		43,09%	94,23%
PAI 14 - Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées		0,00%	100%
PAI II.2 - Tonnes d'équivalents CO ² de polluants atmosphériques par Mn€		0,39	89,75%
PAI III.15 - Part d'investissement dans des entités ne disposant pas de politiques de lutte contre la corruption		0,02%	92,75%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des NU se fait en plusieurs étapes :

- Gestion des controverses : Un suivi des controverses a été effectué tout au long de la période. Les décisions d'exclusion des valeurs controversées ont été débattues lors du comité ISR. Au sein de ce produit, aucune valeur n'a fait l'objet d'une décision d'exclusion. La valeur VINCI a fait l'objet d'une réflexion quant à son exclusion ou non des portefeuilles du fait de la réactivation de la controverse lien l'entreprise à des pratiques de travail forcé au Qatar. Palatine AM a finalement décidé de conserver la valeur dans son univers d'investissement car l'entreprise s'est montrée transparente et rassurante quant à ses pratiques actuelles. Les faits reprochés étaient connus depuis 2015, soit antérieurement à l'investissement.
- Evaluation de la conformité des processus des entreprises investies selon ces principes : Au 31/12/2022,

le portefeuille détient 89,43% de titres dont les émetteurs sont signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.

- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : Cette évaluation se fait par le pilotage du PAI III.15 qui porte sur la part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de politique de lutte contre la corruption. Au 31/12/2022, Palatine Planète détient, 0,02% de valeurs pour lesquelles la politique de lutte contre la corruption est jugée insuffisante. Cette détention n'est pas directe, elle résulte d'un investissement dans un OPC.
- Notation ESG : La notation ESG de Palatine AM comporte de nombreuses thématiques directement liées à ces principes. Elle évalue notamment les pratiques des entreprises en matière d'éthique des affaires ou de respect des droits humains. Cette notation ESG est un critère d'investissement contraignant. La note ESG du fonds est de 12,25/20 au 31/12/2022.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au 31/12/2022, 87,48% de l'actif étaient investis dans des activités pour lesquelles les incidences négatives avaient été jugées non significatives. Ce pourcentage était de 87,84% des actifs investis (hors cash et quasi-cash).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 principaux investissements du produit financier en poids de l'actif net ou des investissements représentant plus de 50% des actifs au 30/06/2022 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
EDP RENOVAVEIS	Services aux collectivités	6,93 %	Espagne
ASML HOLDING	Technologie de l'Information	6,71 %	Pays Bas
AIR LIQUIDE	Produits de Base	5,82 %	France
BUREAU VERITAS	Industries	5,16 %	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industries	4,99 %	France
IBERDROLA	Services aux collectivités	4,33 %	Espagne
LEGRAND	Industries	4,26 %	France
VINCI	Industries	4,01 %	France
SAP	Technologie de l'Information	3,96 %	Allemagne
ENGIE	Services aux collectivités	3,71 %	France
SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY	Services aux collectivités	3,40 %	Royaume Uni

Liste des 15 investissements représentant la plus grande proportion d'investissement du produit financier ou des investissements représentant plus de 50% des actifs au 30/09/2022 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Technologie de l'Information	6,61 %	Pays Bas
EDP RENOVAVEIS	Services aux collectivités	5,48 %	Espagne
VINCI	Industries	4,72 %	France
SAP	Technologie de l'Information	4,64 %	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industries	4,21 %	France
LEGRAND	Industries	4,13 %	France
BUREAU VERITAS	Industries	4,00 %	France
AIR LIQUIDE	Produits de Base	3,79 %	France
IBERDROLA	Services aux collectivités	3,36 %	Espagne
SPIE	Industries	3,05 %	France
SAINT-GOBAIN	Industries	2,99 %	France
DANAHER	Pharmacie - Santé	2,92 %	Etats Unis
ENGIE	Services aux collectivités	2,91 %	France

Liste des 15 investissements représentant la plus grande proportion d'investissement du produit financier ou des investissements représentant plus de 50% des actifs au 31/12/2022 :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Technologie de l'Information	6,97 %	Pays Bas
VINCI	Industries	5,69 %	France
IBERDROLA	Services aux collectivités	4,37 %	Espagne
EDP RENOVAVEIS	Services aux collectivités	4,28 %	Espagne
BUREAU VERITAS	Industries	3,93 %	France
AIR LIQUIDE	Produits de Base	3,91 %	France
SAP	Technologie de l'Information	3,91 %	Allemagne
LEGRAND	Industries	3,82 %	France
SAINT-GOBAIN	Industries	3,38 %	France
SCHNEIDER ELECTRIC	Industries	3,31 %	France
SPIE	Industries	3,16 %	France
DSM NV	Produits de Base	3,12 %	Pays Bas
ENGIE	Services aux collectivités	3,02 %	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/04/2022 au 31/12/2022



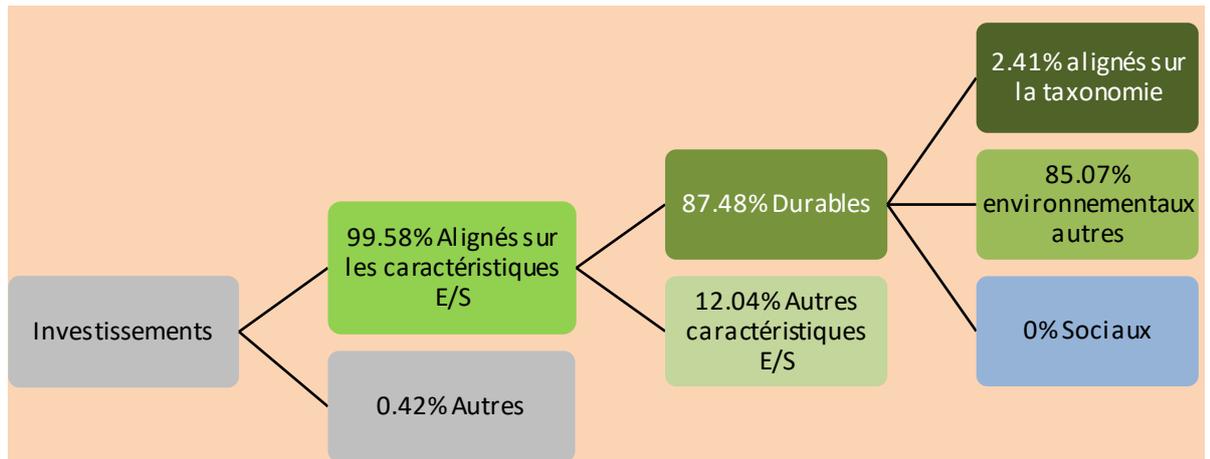
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a réalisé sur la période en moyenne 86,31% de ses investissements au sein de valeurs alignées à son objectif environnemental.

Dates	30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022	Moyenne
Investissements durables	86,83%	84,25%	87,84%	86,31%

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au cours de la période a été la suivante :



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

Secteurs
Industries
Services aux collectivités
Technologie de l'Information
Produits de Base
Pharmacie - Santé
Consommation discrétionnaire
Services Financiers
Immobilier
Consommation de base
Télécommunications



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE¹ ?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental aligné à la taxonomie de l'UE représentaient **2,41%** de l'actif du fonds Palatine Planète au 31/12/2022. Cette part est relativement faible car il y a encore peu de sociétés qui reportent leur alignement taxonomique. Au sein du produit financier, seuls 5,03% de l'actif publient un alignement

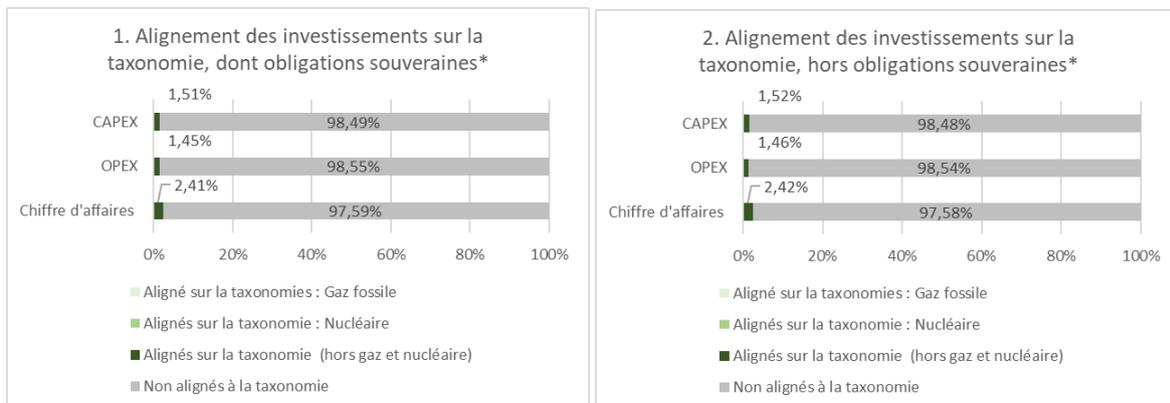
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

taxonomique. L'alignement taxonomique moyen parmi les sociétés qui reportent est de 47,97%.

○ **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ?**

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires ou habilitantes au 31/12/2022 est la suivante :

	Chiffre d'affaires	Opex	Capex
Activités habilitantes	1.23%	0.00%	0.03%
Activités transitoires	0.09%	0.00%	0.00%

○ **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Ce rapport périodique est le premier.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas aligné à la taxonomie de l'UE représentaient 85,07% de l'actif au 31/12/2022.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit financier ne réalise pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « Autres » sont du cash. Ils comportent de la liquidité en euro et un fonds monétaire, Palatine Monétaire Standard, classifié article 8 au sens de la SFDR.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

○ **Application du filtre d'exclusions sectorielles et normatives :**

-Exclusions de toutes les entreprises qui contreviendraient de manière grave et/ou répétée à l'un ou plusieurs des


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies portant sur les droits de l'Homme, les normes du travail et la lutte contre la corruption.

- Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armements controversés au sens des conventions d'Ottawa et d'Oslo. Tout investissement direct dans les sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des bombes à sous-munitions et mines antipersonnel est interdit sans seuil minimum de chiffre d'affaires.
- Charbon thermique : Exclusion des valeurs qui ne respectent pas la politique charbon de Palatine AM. Elle s'interdit depuis lors d'investir dans les entreprises qui développent de nouveaux projets charbon ou dont les activités sont fortement exposées au charbon. Cette stratégie charbon a été déployée pour toute la gestion, elle exclut les entreprises minières et les producteurs d'électricités dont plus de 20% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique. De plus, les sociétés minières qui extraient plus de 10MT de charbon thermique et les producteurs d'électricité dont plus de 5GWh sont produit à partir de charbon thermique sont également exclus.

o **Filtre thématique** : L'univers d'investissement a respecté ses thèmes :

- Energies renouvelables
- Efficacité énergétique
- Santé, nutrition et certification sanitaire
- Mobilité durable
- Gestion de l'eau et des déchets

o **Vérification du principe de DNSH** de Palatine AM pour 87,84% des investissements du produit.

o **Filtre notation ESG** : La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a été supérieure ou égale à celle de leur univers d'investissement tout au long de la période. L'univers d'investissement a exclu les valeurs dont l'activité n'est pas significativement liée à l'une des thématiques d'investissement et les 20% des plus mauvaises notes sur le plan ESG tout au long de la période. Au 31/12/2022, la note seuil d'exclusion est de 7,4/20.

Contribution positive à l'ODD 9 et 13 : La sélection des valeurs a permis au portefeuille de toujours afficher une contribution positive aux ODD 9 et 13 sur la période.

Enfin, la société de gestion Palatine AM, a engagé 55,36% des sociétés du fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence durable.

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?

NA

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

NA

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

NA

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

NA

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.